

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU COMITÉ SYNDICAL

Envoyé en préfecture le 21/11/2022 Reçu en préfecture le 21/11/2022

Publié le

ID: 033-253306310-20220201-2022_00_03-BF

L'an deux mille vingt deux, le 1er février à quatorze heures, les membres du Comité Syndical du Syndicat Mixte pour le Développement Durable de l'Estuaire de la Gironde, dûment convoqués, se sont réunis sous la présidence de Madame Françoise DE ROFFIGNAC, Présidente, en visioconférence ZOOM. La séance était enregistrée.

Date de convocation: 19 janvier 2022

<u>Présents en visioconférence</u>: Mme Françoise DE ROFFIGNAC, Mme Pascale GOT, M Jean PROU, Mme Marie-Pierre QUENTIN, Mr Philippe LABRIEUX, Mr Stéphane COTIER, Mr Cyril PENAUD, Mme Michèle SAINTOUT, Mme Véronique FERREIRA, Mme Virginie JOUVE, Mme Fabienne LABARRIERE, Mme Joëlle MARIE-REINE-SCIARD, Mme Célia MONSEIGNE, Mr Louis CAVALEIRO, Mr Olivier ESCOTS, Mr Stéphane LEBOT

Absents représentés : Jacky BOTTON, pouvoir à Mme DE ROFFIGNAC

Excusés: Mme Lydia HERAUD, Mme Véronique HAMMERER, Mr Vincent BARRAUD

<u>Egalement présents</u>: Mr Jean-Luc TROUVAT, Directeur du SMIDDEST, Mme Esther ALLONNEAU, assistante d'administration du SMIDDEST, Mme Elodie LIBAUD, du département de la Charente-Maritime, Mme Nathalie BRICHE, du département de la Gironde, Mme Isabelle PREVOST, de la Région Nouvelle-Aquitaine, Mme Clémentine GUILLAUD, de la CARA.

Secrétaire de séance : Mme Pascale GOT

Membres en exercice : 16Pour : 15Membres présents : 16Contre : 0Suffrages exprimés : 15Abstention : 0

Délibération N° 2022-00-03 - Budget Principal - Débat d'Orientation Budgétaire

Les dépenses incontournables pour le fonctionnement du Syndicat sont de l'ordre de :

Charges de fonctionnement (bureaux, fournitures...),
48 566 €

les dépenses de personnel
146 100 €,

-personnel hors Cordouan et Pôle Eau-

Les dépenses de personnel pour Cordouan et le Pôle Eau apparaissent dans le Budget Principal du SMIDDEST mais font l'objet d'une recette/ remboursement depuis les Budgets Annexes pour un montant de 547 500 €en version minimaliste 610 100 € et de en version réaliste.

Des dépenses pour prestations de services
une dotation aux amortissements
10 816 €
3 149 €

Les recettes du Budget Principal proviennent des dotations statutaires des collectivités membres du SMIDDEST (cotisations). Le montant des cotisations des membres resterait inchangé, à hauteur de 110 000 € pour le Conseil Départemental de la Gironde, le Conseil Départemental de la Charente-Maritime et le Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine (montants inchangés depuis 2004), 55 000 € pour Bordeaux Métropole (inchangé depuis 2010) et 27 500 € pour la Communauté d'Agglomération du Pays Royannais (inchangé depuis 2012), la Communauté de Communes de la Haute-Saintonge et la Communauté de Communes de l'Estuaire (inchangé depuis 2014).

Les paramètres d'ajustement pour équilibrer le Budget Principal 2022 seront donc :

- Les dépenses engagées pour l'investissement au-delà de la dotation d'amortissement, (pour 6 172 €)
- Les virements vers les Budgets Annexes,
- Les dotations statutaires.

<u>En fonctionnement</u> les alternatives sur les dépenses du Budget Principal seraient donc les suivantes.



EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU COMITÉ SYNDICAL

Envoyé en préfecture le 21/11/2022 Reçu en préfecture le 21/11/2022

Publié le

ID: 033-253306310-20220201-2022_00_03-BF

		Sc. minimaliste	Sc. Réaliste
		SMIDDEST	SMIDDEST
Dépenses		1 009 542	1 066 942
	Fonctionnement		
	Personnel	693 800	756 200
	Charges générales	59 382	65 554
	Dotation amortissement	3 149	3 149
	Missions		
	virement Cordouan	78 710	66 610
	virement Eau	174 501	175 429
Recettes		1 009 542	1 066 942
	Participations statutaires	467 500	467 500
	Subventions CD RNA		
	Subventions publiques		
	Gestion Cordouan		
	Virement du Budget principal		
	Remboursement salaires	542 042	599 442

Les recettes du Budget principal sont constituées par les dotations statutaires des collectivités adhérentes. La Présidente rappelle que ces cotisations statutaires n'ont pas augmenté depuis 2010. Pour équilibrer les budgets de fonctionnement du SMIDDEST en regard des feuilles de route présentées pour les 3 pôles (scénarios réalistes), répondant aux missions actuelles, une augmentation de la participation statutaire de l'ordre de 10% est demandée à chaque collectivité membre du SMIDDEST.

La Présidente acte que les membres du comité syndical ne peuvent s'engager à ce jour sur l'augmentation des dotations statutaires des collectivités adhérentes. L'équilibre budgétaire proposé prend donc en compte les recettes statutaires actuelles.

<u>En investissement</u>, le budget serait de 32 000 € de dépenses et 3 148 € de recettes (dotations aux amortissements).

Il est décidé, à l'unanimité, et après en avoir débattu :

Article Unique. De prendre acte de ces orientations

La Présidente

Françoise de Roffignac